



Notes Statistiques

Académie de Clermont-Ferrand

Les absences des personnels de l'académie

Public

Année scolaire 2014/2015

numéro 05-16

avril 2016

Scannez le QR code affiché
pour télécharger la brochure



académie
Clermont-Ferrand 

Auteur
Aude CADORET

Secrétariat :
Marie-José TEIXEIRA

Division Statistique et Evaluation : dse@ac-clermont.fr

 04 73 99 32 71  04 73 99 32 78
<http://www.ac-clermont.fr/statistiques/> (grand public)
<http://statpro.ac-clermont.fr> (depuis un site
académique)

1	Partie introductive	1
	Un thème complexe.....	1
	Sexe et âge des agents.....	1
	Durée et fréquence des absences.....	2
	Encadré 1. Sources et champ	2
2	Motifs d'absences	3
	L'intérêt de distinguer les motifs	4
	Encadré 2. La mesure de l'absence et les comparaisons possibles	4
	Les grandes catégories.....	5
	Des problématiques différentes selon le type de personnel	5
3	Les absences pour raison de santé	7
	Une analyse séparée.....	7
	Les femmes et les plus âgés.....	7
	Enseignants et non enseignants	7
	La maladie ordinaire et la saisonnalité	7
4	Sources et bibliographie	9
5	ANNEXES.....	10
	Indicateurs globaux.....	10
	Les absences des personnels du premier degré	11
	Les absences des personnels du second degré.....	12
	Les absences des personnels IATSS	13
	Glossaire	14

Les absences des personnels de l'académie

Titulaires du secteur public, 2014-2015

1 Partie introductive

Un thème complexe

Cette note s'intéresse aux titulaires du secteur public et à leurs absences au lieu de travail sur l'année 2014-2015. Cette étude au niveau académique vient en complément du bilan social national [2].

Les agents s'absentent pour différents motifs (maladie, maternité, formation, etc) et les englober n'a pas toujours de sens. C'est pourquoi cette note s'efforce dans un premier temps de détailler ces motifs, puis dans un second temps d'étudier séparément les absences

pour raisons de santé. Des indicateurs plus globaux se trouveront en annexe.

Thème sensible, il peut être chargé de connotation négative dans le débat public. Il amène à des questions aux enjeux forts : l'organisation du travail, la santé, la conciliation des vies professionnelle et familiale ou encore le climat social au travail (voir note de l'année précédente [4]). Au sein de l'éducation nationale, il est souvent associé au sujet du remplacement

des enseignants : ici, il faudra garder à l'esprit que la source utilisée ne permet pas de distinguer les absences remplacées et non remplacées.

Mesurer l'absence est un enjeu en soi, car les méthodes sont nombreuses dans la littérature et rendent les comparaisons difficiles. Trois principaux indicateurs seront présentés : la part d'agents absents, leur nombre moyen de jours d'absence et le taux d'absence (voir Encadré 2).

Sexe et âge des agents

Les déterminants des absences sont nombreux, et parmi eux l'âge, le sexe et le métier exercé (voir la note de l'an passé [4]). Ceci amène au préalable à s'intéresser aux caractéristiques des personnels.

Les agents considérés dans l'étude sont les titulaires du secteur public. La quasi-totalité des agents sont enseignants (86 %). Les autres personnels sont regroupés en catégorie : d'une part les personnels de

direction, inspection, éducation et orientation, réunis sous le sigle DIEO, et d'autre part les ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé, réunis sous le sigle d'IATSS. Les DIEO et IATSS sont caractérisés par une population plus âgée dans l'ensemble. Les enseignants du 1^{er} degré, ainsi que les IATSS, sont très féminisés, avec 4 femmes pour 1 homme en moyenne.

Figure 1. Répartition par catégorie

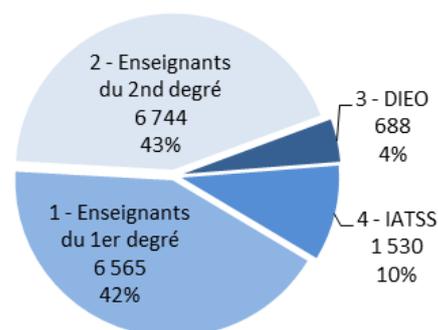


Tableau 1. Quelques caractéristiques des agents

	Effectif	Part (en %)	Âge moyen	Part de femmes (en %)	Plus de 50 ans (en %)
Enseignants du 1er degré	6 565	42.3	42.2	80.8%	22.5%
Enseignants du 2nd degré	6 744	43.4	44.4	58.2%	27.3%
DIEO	688	4.4	48.0	57.3%	39.4%
IATSS	1 530	9.9	47.6	80.7%	41.0%
Ensemble des titulaires du public	15 527	100.0	43.9	69.9%	27.2%

Champ : titulaires du public actifs affectés au 1er décembre 2014. Agents regroupés selon leur corps, voir glossaire en annexe
DIEO Direction Inspection Education Orientation / IATSS Ingénieurs Administratifs Techniciens personnels Sociaux et de Santé

Durée et fréquence des absences

[Version modifiée du 23/05/2016 avec les données 2014-2015]

Une absence est définie comme une période continue d'un ou plusieurs jours où l'individu est déclaré administrativement absent dans les bases de gestion informatiques EPP, AGORA ou AGAPE (voir Encadré 1). On peut s'intéresser d'une part à leur fréquence (nombres d'absences) mais également au volume de jours qu'elles représentent. Dans cette étude, 36 000 absences sont recensées pour un total cumulé de 311 000 jours.

La majorité des absences sont de courte durée : la moitié ne dure

qu'un jour. Ces absences courtes représentent un volume de jours assez limité (les absences de 1 jour totalisent seulement 6 % du total des jours d'absence). En revanche les absences longues, de plus de 90 jours, sont peu nombreuses. Toutefois, elles représentent à elles seules la moitié des journées d'absences de cette étude. Ainsi 10 % des agents concentrent 78 % des jours d'absences, et 1 % d'agents concentre 19 % des jours d'absences.

L'intérêt d'étudier le nombre d'absences ou le volume de jours dépend de la problématique poursuivie. Par exemple s'agissant du remplacement des agents, un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), souligne que les absences de moins de 15 jours représentent moins de 20% des journées d'absences mais 80% des absences non remplacées [1].

Tableau 2. Les absences longues concentrent la moitié des jours d'absences

	Nb d'absences	Part du total d'absences (en %)	Nb de jours d'absences	Part du total de jours d'absences (en %)
1 jour	18 726	51.4	18 726	6.0
De 2 à 7 jours	11 983	32.9	41 163	13.2
De 8 à 14 jours	2 312	6.4	25 275	8.1
De 15 à 89 jours	2 388	6.6	70 690	22.7
90 jours et +	1 002	2.8	155 571	50.0
Ensemble	36 411	100.0	311 425	100.0

Lecture : 18 726 absences ont duré un jour, soit 51,4 % des absences. 11 983 absences ont duré entre 2 et 7 jours, et la somme des journées d'absences ainsi cumulées atteint 41 163 jours, soit 13.2 % du total des jours d'absences dénombrés dans l'académie en 2014-2015.

Encadré 1. Sources et champ

Les absences de cette étude sont celles administrativement recensées et présentes dans les bases de gestion informatiques académiques EPP (Emploi Poste Personnel), AGAPE (Aide à la Gestion Automatisée des Professeurs des Ecoles) et AGORA (Aide à la Gestion Optimisée des Ressources ATSS). Pour le premier degré, le recensement est départemental. Pour le second degré, il se fait en Intranet par les chefs d'établissement. Les agents considérés dans l'étude sont les titulaires du secteur public en activité et affectés au 1^{er} décembre 2014, soit 15 527 individus.

Ces données sont issues de la base BSA (Bilan Social Académique), mise à disposition des académies par le ministère de l'éducation nationale, via le pôle inter académique décisionnel (PIAD). Elles sont extraites en mars 2016.

La période d'observation correspond à l'année scolaire 2014-2015. Toutes les absences ayant eu cours durant cette période sont prises en compte. Si une absence a débuté avant la période d'observation, ou se poursuit après, sa durée est rapportée à l'année scolaire étudiée, pour obtenir un total annuel de jours d'absences. Si plusieurs absences s'enchaînent dans le

temps sans discontinuité, mais qu'elles sont recensées séparément dans les fichiers administratifs, alors elles sont comptées distinctement dans cette note. Elles peuvent inclure des jours non ouvrés.

Dans les bases EPP, AGORA et AGAPE qui alimentent la source de cette étude, tous les motifs d'absences ne remontent pas exhaustivement. Ceci peut être dû en partie aux modes de gestion, aux pratiques de saisie et aux spécificités des différents types de personnel. Il faut noter que les formations sont gérées principalement dans un autre système d'information (GAIA).

2 Motifs d'absences

Tableau 3. Motifs détaillés d'absence et indicateurs

		Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Part des jours d'absences (en %)	Nb d'absences	Part du nb d'absences (en %)	Part d'agents avec au moins une absence	Nb moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence	Taux d'absence (1)
Autorisations d'absence	ABSENCE POUR CHOIX SUJETS,HARMONIS.NOTES	557	0.2%	429	1.2%	1.8%	2.0	0.01%
	ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	1 341	0.4%	706	1.9%	3.9%	2.2	0.02%
	ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	840	0.3%	719	2.0%	2.8%	1.9	0.01%
	ABSENCE POUR VOYAGE SCOLAIRE	3 051	1.0%	610	1.7%	3.4%	5.7	0.05%
	AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	4 634	1.5%	3 640	10.0%	14.3%	2.1	0.08%
	AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	881	0.3%	733	2.0%	2.0%	2.8	0.02%
	AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	4 964	1.6%	3 898	10.7%	15.3%	2.1	0.09%
	AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	269	0.1%	196	0.5%	0.9%	1.9	0.00%
	CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	440	0.1%	202	0.6%	1.1%	2.6	0.01%
	CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	11	0.0%	10	0.0%	0.0%	2.8	0.00%
	PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	672	0.2%	428	1.2%	2.0%	2.2	0.01%
	PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	1 627	0.5%	863	2.4%	2.9%	3.6	0.03%
	PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	139	0.0%	87	0.2%	0.4%	2.3	0.00%
	SORTIE PEDAGOGIQUE	715	0.2%	596	1.6%	2.4%	1.9	0.01%
	Ensemble	20 141	6.5%	13 117	36.0%	38.4%	3.4	0.36%
CLD-CLM- grave maladie	CLD (IMPUTABLE OU NON) AU SERVICE	55 376	17.8%	421	1.2%	1.2%	301.0	0.98%
	CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	51 842	16.6%	483	1.3%	1.5%	218.7	0.91%
	Ensemble	107 218	34.4%	904	2.5%	2.5%	275.6	1.89%
Fformation syndi- cale et prof.	CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	10 498	3.4%	51	0.1%	0.2%	283.7	0.19%
	CONGE FORMATION SYNDICALE	292	0.1%	208	0.6%	0.9%	2.0	0.01%
	FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES/NEO TITULAIRES/STAGE LONG DES INSTITUTEURS	454	0.1%	32	0.1%	0.1%	45.4	0.01%
	STAGE DE FORMATION CONTINUE	14 706	4.7%	7 815	21.5%	22.1%	4.3	0.26%
	Ensemble	25 950	8.3%	8 106	22.3%	23.1%	7.2	0.46%
CMO	CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	95 813	30.8%	12 672	34.8%	38.8%	15.9	1.69%
	Ensemble	95 813	30.8%	12 672	34.8%	38.8%	15.9	1.69%
AT/MP	CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	6 483	2.1%	252	0.7%	0.8%	55.4	0.11%
	Ensemble	6 483	2.1%	252	0.7%	0.8%	55.4	0.11%
Maternite, paternite adoption	CONGE D'ADOPTION	400	0.1%	5	0.0%	0.0%	80.0	0.01%
	CONGE DE MATERNITE	49 824	16.0%	489	1.3%	3.1%	101.9	0.88%
	CONGE DE PATERNITE/ACCUEIL ENFANT	1 455	0.5%	134	0.4%	0.9%	10.9	0.03%
	CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE/REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	2 717	0.9%	217	0.6%	1.4%	12.7	0.05%
	Ensemble	54 396	17.5%	845	2.3%	4.1%	86.3	0.96%
Autre	CONGE ADMINISTRATIF/B01CONGE BONIFIE/C01CONGE D'OFFICE AVEC PLEIN TRAITEMENT	300	0.1%	7	0.0%	0.0%	42.9	0.01%
	CONGE DE PRESENCE PARENTALE/CONGE ACCOMPAGN. PERSONNE EN FIN DE VIE/CONGE DE SOL	611	0.2%	38	0.2%	0.1%	76.4	0.01%
	PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	433	0.1%	395	1.1%	1.1%	2.5	0.01%
	RECUPERATION DEPASSEMENT ORS ENS	80	0.0%	75	0.2%	0.3%	1.7	0.00%
	Ensemble	1 424	0.5%	515	1.4%	1.5%	6.1	0.03%
Ensemble	311 425	100.0%	36 411	100.0%	69.1%	29.0	5.50%	

CMO : congé de maladie ordinaire AT/MP : Accidents du travail/maladie professionnelle CLD : Congé longue durée CLM : congé longue maladie

Certains motifs ont été regroupés car ils concernaient trop peu d'agents. (1) Taux d'absence = (Nb total jours absences)/(Nb agents x Nb jours de l'année)

L'intérêt de distinguer les motifs

Différents motifs peuvent amener à s'absenter. Dans la source utilisée, les motifs rencontrés sont la maladie, la maternité, paternité ou adoption, la formation syndicale ou professionnelle ainsi que les autorisations d'absences. Toutefois la

qualité de la donnée n'est pas la même selon le motif et selon le type de personnel. En outre, chaque motif peut avoir une problématique différente : certains sont des causes fréquentes d'absences, d'autres entraînent des

absences longues. Ils ne sont pas dépendants de la même manière de l'âge et du sexe : l'impact sur les catégories de personnels sera donc différent.

Encadré 2. La mesure de l'absence et les comparaisons possibles

Alors qu'il s'agit d'un thème sensible et régulièrement débattu, la mesure de l'absence reste délicate. En particulier, les indicateurs retrouvés dans la littérature ne permettent pas toujours d'établir des comparaisons, ce qu'avait soulevé la note de l'an passé [4]. Le choix des indicateurs est souvent contraint par la source disponible. C'est le cas par exemple du « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique » qui utilise l'enquête Emploi de l'Insee [6]. Il montre que les enseignants ont une moindre probabilité d'être absents pour raison de santé au cours d'une semaine de référence (2.3 %) que les personnels non enseignants de la fonction publique d'état (3.1 %), des fonctions publiques territoriale (4.5 %) et hospitalière (4.0 %), et même du secteur privé (3.6 %). Avec une autre source, ce rapport montre que les agents de l'éducation nationale

ont plus fréquemment des absences courtes (moins de 4 jours) ou des congés longs que l'ensemble des ministères.

Dans cette note, les indicateurs suivants sont mis en avant, sur le même modèle que le bilan national [2].

Nombre d'absences

Une absence est une période continue d'un ou plusieurs jours, où l'individu est déclaré administrativement comme absent. Un agent peut donc avoir plusieurs absences sur l'année. Si plusieurs d'entre elles s'enchaînent dans le temps sans discontinuité, mais qu'elles sont recensées séparément dans les fichiers administratifs, alors elles sont comptées distinctement dans cette note.

Nombre de jours d'absences

Ici, l'unité de comptage n'est plus l'absence en tant que telle, mais le

nombre de jours qui la composent. Ces jours sont additionnés et bornés à l'année scolaire considérée, qu'il s'agisse de jours ouvrés ou non.

Part d'agents absents et nombre moyen de jours d'absence

Ces indicateurs concernent les agents qui ont au moins une absence au cours de l'année. Leurs jours d'absences sont cumulés sur l'année pour en calculer une moyenne.

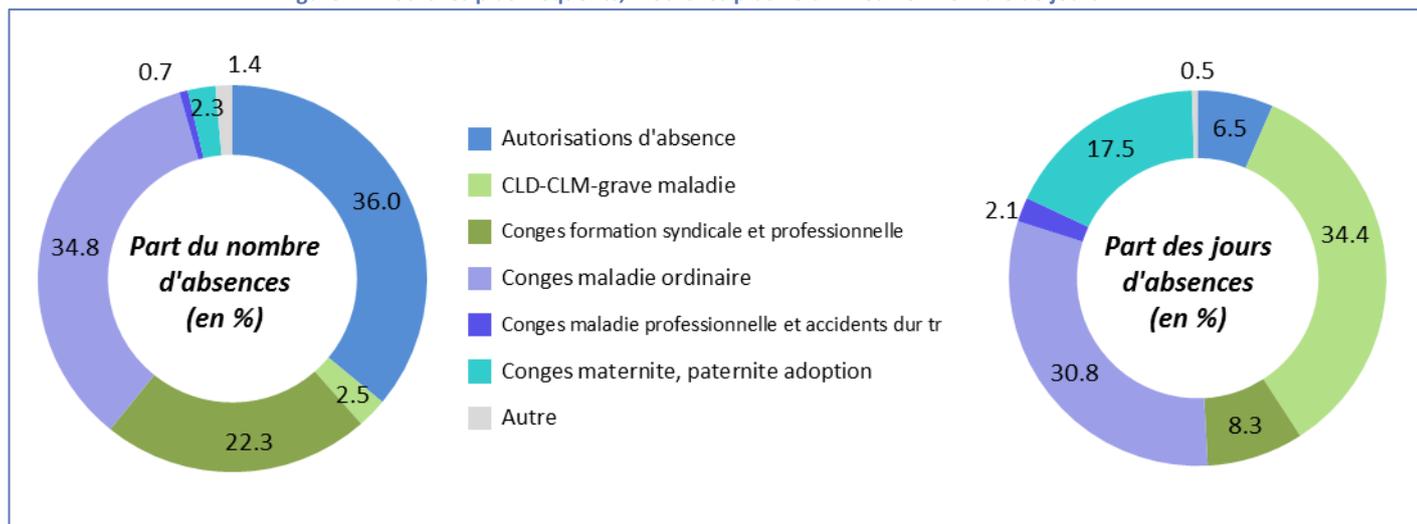
Taux d'absence

Il peut s'interpréter comme la part que représentent les jours d'absences sur la totalité des 365 jours de l'année pour l'ensemble des personnels.

Taux absence =

$$\frac{\text{Nb total jours absences}}{\text{Nb agents} \times \text{Nb jours de l'année}}$$

Figure 2. Motifs les plus fréquents, motifs les plus volumineux en nombre de jours



Lecture : En 2014-2015, 37 % des absences recensées étaient de la catégorie « Autorisations d'absence ». En volume journalier, cette catégorie totalisait seulement 6 % des jours d'absences de l'académie.

Les grandes catégories

Les deux motifs les plus courants sont la maladie ordinaire et les autorisations d'absences et, qui ont concerné respectivement 39 % et 38 % des agents l'an passé.

La maladie ordinaire est fréquente et elle est également importante en termes de durée, totalisant 31 % des jours d'absences de l'académie. Elle est dénommée ainsi par opposition aux congés de longue durée (CLD), longue maladie (CLM) ou grave maladie, qui eux sont qualifiés

par un comité médical du fait de leur caractère invalidant.

Concernant les autorisations d'absences, elles sont nombreuses mais courtes, donc elles cumulent peu de jours. Elles sont difficiles à étudier. D'une part, les motifs concernés sont de natures trop différentes (garde d'enfant malade, voyage scolaire, participation à un jury...) et certains ont lien direct avec le travail. D'autre part, selon un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation

nationale et de la recherche (IGAENR), elles ne seraient pas recensées exhaustivement [1].

Le troisième motif le plus rencontré est la formation, pour lequel 23 % des agents se sont absents l'an passé. Ici encore, la source utilisée ne permet pas de le recenser de manière exhaustive.

Les congés maternité ou les congés de longue maladie sont peu nombreux, mais ils concentrent la moitié des jours d'absences recensés dans cette étude.

Des problématiques différentes selon le type de personnel

Les catégories de personnels ont des caractéristiques sociodémographiques contrastées et elles ne sont pas touchées de la même manière par les différents motifs de congés. De plus, les agents ne sont pas gérés dans les mêmes bases, selon la même pratique, et certains motifs ne remontent pas exhaustivement dans la source utilisée selon la situation.

La maternité représente un volume important pour les enseignants du

1^{er} degré, une population relativement jeune et composée de 81 % de femmes. Ainsi, le taux d'absence de cette population atteint 1.4 % pour la maternité, paternité ou adoption, contre 0.7 % pour les enseignants du 2nd degré par exemple.

Le besoin en formation continue est une des spécificités de l'éducation nationale, ce que relève un rapport de l'inspection générale [1]. Les enseignants sont en moyenne plus souvent en formation que les autres

catégories, et leur taux d'absence est supérieur de 0.5 % environ par rapport aux autres catégories.

Les congés pour raison de santé (maladie ordinaire ou congés longs) sont liés au sexe et à l'âge, mais également aux conditions de travail : ils seront davantage détaillés dans la prochaine partie. Les congés longs touchent davantage les personnels IATSS, une population plus âgée en moyenne.

Tableau 4. Part d'agents absents au moins une fois dans l'année

	Enseignants du 1er degré	Enseignants du 2nd degré	DIEO	IATSS
Autorisations d'absence	44.5%	40.4%	10.5%	15.9%
CLD-CLM-grave maladie	2.1%	2.7%	1.2%	3.7%
Conges formation syndicale et professionnelle	25.2%	26.2%	8.9%	6.8%
Conges maladie ordinaire	40.8%	38.4%	24.4%	38.4%
Conges maladie professionnelle et accidents dur tr	0.6%	0.8%	0.6%	1.1%
Conges maternite, paternite adoption	5.4%	3.5%	1.9%	1.8%
Autre	2.7%	0.7%	0.9%	0.2%
Ensemble	74.8%	70.8%	35.0%	52.8%

Tableau 5. Nombre moyen de jours par agent (1)

	Enseignants du 1er degré	Enseignants du 2nd degré	DIEO	IATSS
Autorisations d'absence	2.7	4.2	3.0	2.7
CLD-CLM-grave maladie	279.8	273.5	*	267.0
Conges formation syndicale et professionnelle	8.5	6.4	2.1	6.0
Conges maladie ordinaire	16.0	15.1	20.3	17.8
Conges maladie professionnelle et accidents dur tr	*	*	*	53.7
Conges maternite, paternite adoption	95.4	73.1	105.5	74.8
Autre	5.3	7.6	*	*
Ensemble	28.5	28.0	32.5	37.0

(1) Nombre moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence

Tableau 6. Taux d'absence

	Enseignants du 1er degré	Enseignants du 2nd degré	DIEO	IATSS
Autorisations d'absence	0.3%	0.5%	0.1%	0.1%
CLD-CLM-grave maladie	1.6%	2.1%	1.0%	2.7%
Conges formation syndicale et professionnelle	0.6%	0.5%	0.1%	0.1%
Conges maladie ordinaire	1.8%	1.6%	1.4%	1.9%
Conges maladie professionnelle et accidents dur tr	0.1%	0.2%	0.0%	0.2%
Conges maternite, paternite adoption	1.4%	0.7%	0.6%	0.4%
Autre	0.0%	0.0%	0.1%	0.0%
Ensemble	5.8%	5.4%	3.1%	5.4%

3 Les absences pour raison de santé

Une analyse séparée

Les absences liées à la santé sont regroupées dans ce paragraphe et comprennent la maladie ordinaire, les congés longs (longue durée, longue maladie, grave maladie), les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elles seront désignées dans la suite du texte comme des absences pour maladie. Ces motifs sont fortement liés aux conditions de travail, au sexe et à l'âge, et elles sont davantage analysées dans les études sur l'absence au travail de manière générale. Elles concernent une forte part de la population : en 2014-2015, près de 40 % des agents ont été absents pour maladie ordinaire, 2.5 % pour un congé long et 0.8 % pour accident du travail ou maladie professionnelle.

Les femmes et les plus âgés

Les principaux résultats de la littérature se confirment pour les titulaires de l'académie. Les femmes ont une plus forte probabilité que les hommes d'être absentes au moins une fois dans l'année pour raison de santé : 45 % des femmes se sont absenté au moins une fois, contre 39 % des hommes. Les femmes aux âges de la maternité sont particulièrement concernées, et 54 % des 30-34 ans se sont absentées. Pour le reste, plus l'âge est élevé, plus les absences sont longues en moyenne. Or même si les absences longues sont peu nombreuses, l'impact sur le volume de jours, et sur le taux d'absence de manière générale, est important.

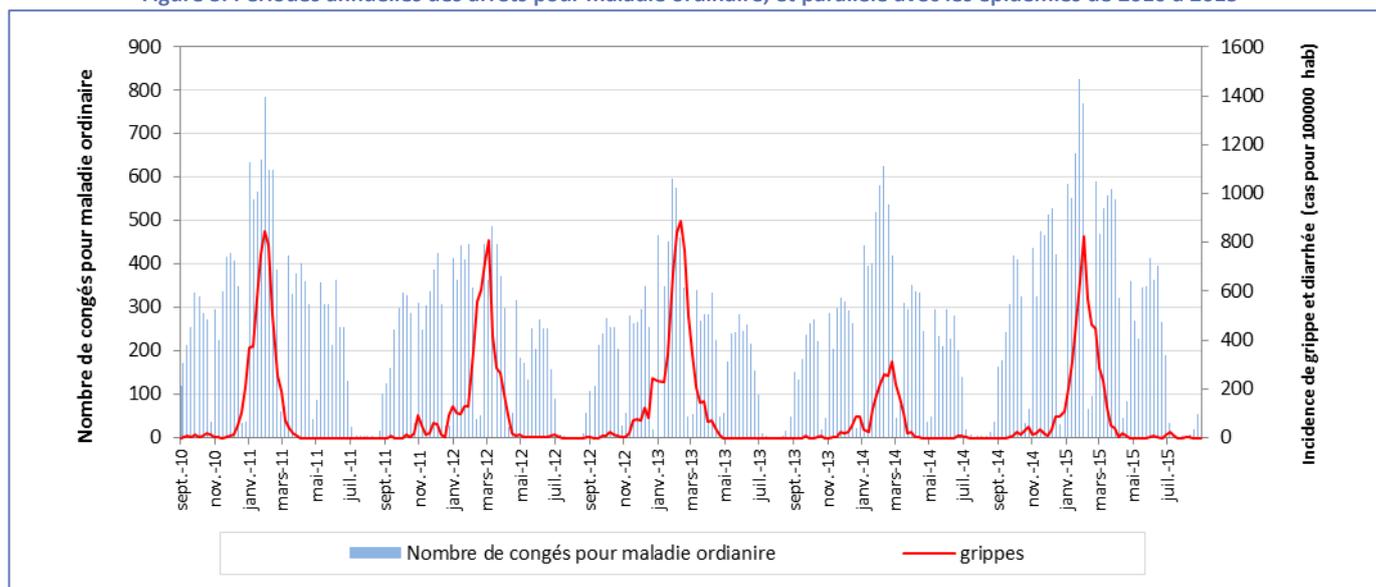
Enseignants et non enseignants

Les enseignants ont une plus forte probabilité de s'absenter pour maladie au moins une fois dans l'année : 42 % se sont absentés, contre 37 % pour les non enseignants. Toutefois les durées moyennes pour les enseignants sont relativement courtes, et leur taux d'absence s'élève à 3.6 % contre 4.0 % pour les autres. Une comparaison à sexe et âge égal permet d'approfondir l'analyse (Tableau 7, Tableau 8, Tableau 9). Pour ce qui concerne la part d'agents absents, les hommes enseignants sont plus souvent absents que les hommes non enseignants. Le constat est inverse pour les femmes : les enseignantes semblent moins souvent absentes que les non enseignantes. Ceci laisse supposer que l'effet du sexe sur l'absence est particulièrement prépondérant pour les non enseignants, alors que pour les enseignants les probabilités de s'absenter sont plus homogènes entre hommes et femmes.

La maladie ordinaire et la saisonnalité

En 2014-2015 le nombre de congés pour maladie ordinaire a concerné une plus forte part d'agents : 39 % contre 37 % en 2013-2014. Un fort pic d'absence s'observe en janvier-février 2015 (Figure 3). On peut constater en parallèle un plus fort pic épidémique relevé par le réseau Sentinelles en région Auvergne par rapport à l'an passé. Toutefois les durées d'absences pour maladie ordinaire sont courtes et impactent peu le taux d'absence global pour l'académie.

Figure 3. Périodes annuelles des arrêts pour maladie ordinaire, et parallèle avec les épidémies de 2010 à 2015



Sources : BSA, réseau Sentinelles, INSERM/UPMC, <http://www.sentiweb.fr>. Champ : Auvergne. Données hebdomadaires. Lecture : La dernière semaine de janvier 2011, 784 nouveaux congés pour maladie ordinaire ont débuté dans l'académie, alors que le réseau Sentinelles en Auvergne estimait l'épidémie de grippe à 848 nouveaux cas pour 100 000 habitants.

Tableau 7. Indicateurs d'absences maladie en fonction du sexe et de l'âge

		Nb d'agents dans l'académie	Part d'agents avec au moins une absence	Nb moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence	Taux d'absence
Hommes	Moins de 30	234	38.0%	13.8	1.4%
	30-34	303	35.0%	12.9	1.2%
	35-39	639	31.8%	20.0	1.7%
	40-44	874	31.4%	20.8	1.8%
	45-49	885	29.7%	28.6	2.3%
	50-54	788	32.1%	40.0	3.5%
	55 et plus	949	32.0%	69.6	6.1%
	Ensemble	4 672	31.9%	34.3	3.0%
Femmes	Moins de 30	862	47.7%	24.7	3.2%
	30-34	1 261	53.9%	23.2	3.4%
	35-39	1 823	46.5%	23.4	3.0%
	40-44	2 081	40.9%	25.9	2.9%
	45-49	1 869	41.6%	32.1	3.7%
	50-54	1 407	42.9%	36.6	4.3%
	55 et plus	1 552	45.9%	61.1	7.7%
	Ensemble	10 855	45.0%	32.4	4.0%
Ensemble	Moins de 30	1 096	45.6%	22.7	2.8%
	30-34	1 564	50.3%	21.8	3.0%
	35-39	2 462	42.6%	22.8	2.7%
	40-44	2 955	38.1%	24.7	2.6%
	45-49	2 754	37.8%	31.2	3.2%
	50-54	2 195	39.0%	37.6	4.0%
	55 et plus	2 501	40.6%	63.6	7.1%
	Ensemble	15 527	41.1%	32.9	3.7%

Tableau 8. Uniquement enseignants des 1^{er} et 2nd degrés

		Nb d'agents dans l'académie	Part d'agents avec au moins une absence	Nb moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence	Taux d'absence
Hommes	Moins de 30	221	38.5%	14.2	1.5%
	30-34	277	36.1%	12.9	1.3%
	35-39	565	32.6%	18.6	1.7%
	40-44	759	32.8%	20.0	1.8%
	45-49	760	31.6%	26.0	2.3%
	50-54	693	34.1%	41.1	3.8%
	55 et plus	807	34.2%	69.9	6.6%
	Ensemble	4 082	33.6%	33.7	3.1%
Femmes	Moins de 30	829	47.5%	24.2	3.2%
	30-34	1 175	53.9%	23.1	3.4%
	35-39	1 637	45.9%	21.1	2.7%
	40-44	1 796	41.3%	25.5	2.9%
	45-49	1 574	41.4%	30.5	3.5%
	50-54	1 127	43.2%	36.9	4.4%
	55 et plus	1 089	48.9%	64.0	8.6%
	Ensemble	9 227	45.4%	31.2	3.9%
Ensemble	Moins de 30	1 050	45.6%	22.4	2.8%
	30-34	1 452	50.5%	21.7	3.0%
	35-39	2 202	42.5%	20.6	2.4%
	40-44	2 555	38.8%	24.1	2.6%
	45-49	2 334	38.2%	29.3	3.1%
	50-54	1 820	39.7%	38.3	4.2%
	55 et plus	1 896	42.6%	66.0	7.7%
	Ensemble	13 309	41.8%	31.8	3.6%

Tableau 9. Uniquement personnels non enseignants

		Nb d'agents dans l'académie	Part d'agents avec au moins une absence	Nb moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence	Taux d'absence
Hommes	Moins de 30	13	*	*	*
	30-34	26	23.1%	13.5	0.9%
	35-39	74	25.7%	33.7	2.4%
	40-44	115	21.7%	28.6	1.7%
	45-49	125	18.4%	56.7	2.9%
	50-54	95	17.9%	24.3	1.2%
	55 et plus	142	19.7%	66.0	3.6%
	Ensemble	590	20.7%	41.2	2.3%
Femmes	Moins de 30	33	51.5%	35.2	5.0%
	30-34	86	54.7%	23.3	3.5%
	35-39	186	51.6%	42.0	5.9%
	40-44	285	38.2%	29.0	3.0%
	45-49	295	43.1%	40.1	4.7%
	50-54	280	41.8%	35.5	4.1%
	55 et plus	463	38.9%	52.4	5.6%
	Ensemble	1 628	42.6%	39.7	4.6%
Ensemble	Moins de 30	46	45.7%	29.4	3.7%
	30-34	112	47.3%	22.2	2.9%
	35-39	260	44.2%	40.6	4.9%
	40-44	400	33.5%	28.9	2.7%
	45-49	420	35.7%	42.6	4.2%
	50-54	375	35.7%	34.1	3.3%
	55 et plus	605	34.4%	54.2	5.1%
	Ensemble	2 218	36.7%	40.0	4.0%

4 Sources et bibliographie

[1] Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, « Le remplacement des enseignants absents », Rapport MEN-MESR n° 2011-056, juin 2011 [en ligne] disponible sur http://media.education.gouv.fr/file/2011/56/9/2011-056-IGAENR_215569.pdf, consulté le 03.04.2014.

[2] MEN-DEPP (2015), « Les congés pour raisons de santé » in *Bilan social 2013-2014 - Partie 1. Enseignement scolaire*, 2015, pp. 131-141.

[3] Ceren I. (2013), « Les absences au travail des salariés pour raisons de santé : un rôle important des conditions de travail », *Dares Analyses*, Février 2013, N° 009.

[4] Rectorat de Clermont-Ferrand-DSE (2015), « Les absences des personnels de l'académie », *Notes statistiques*, n°03-15, février 2015.

[5] ANACT Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, Site Internet <http://www.anact.fr/>, pages « Mesurer et suivre l'absentéisme », « Absentéisme : les enjeux », « Les causes de l'absentéisme », consultées le 30/03/2015.

[6] DGAFP (2015), « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », Edition 2015, consulté en ligne le 30/03/2015 http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/rapports_annuels/2015/RA_2015_definitif.pdf.

5 ANNEXES

Les tableaux des *Notes Statistiques* antérieures à 2013 sont repris dans cette partie. Les agents sont classés en fonction de leur affectation principale, selon qu'il s'agisse du 1^{er} degré, du 2nd degré ou d'une affectation en tant que IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé). Cette notion est définie, dans l'application Bilan Social Académique, par la base de gestion informatique des individus (EPP, AGAPE, AGORA). Pour chaque type de personnel, on détaille les corps présents, les motifs d'absences détaillés, et éventuellement leur type d'établissement. Les principales statistiques d'absences sont décrites à chaque fois.

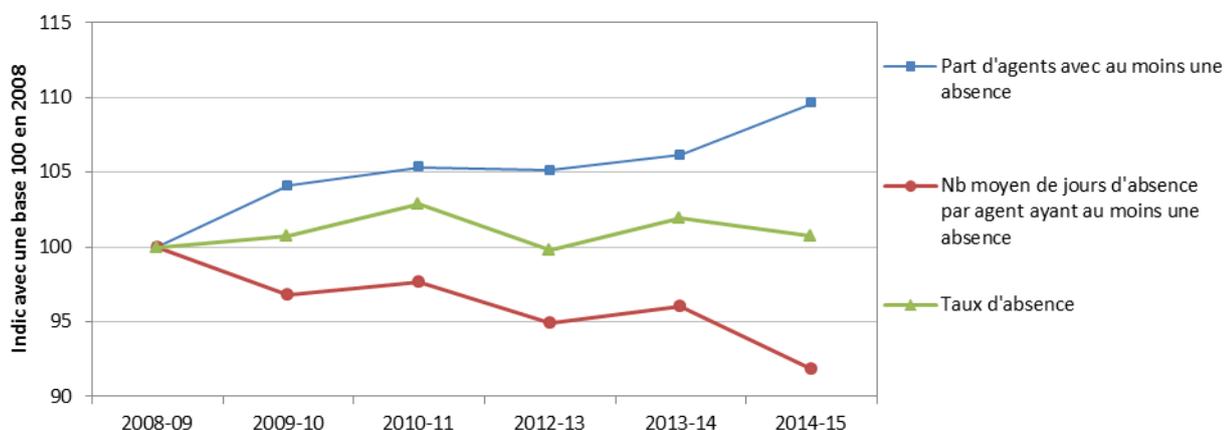
Indicateurs globaux

Annexe 1. Les chiffres clés depuis 6 ans

Indicateur	2008-09	2009-10	2010-11	2012-13	2013-14	2014-15
Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	331 643	330 236	330 664	306 327	312 627	311 425
Nb d'absences	33 207	36 392	35 682	33 834	34 029	36 411
Nb d'agents dans l'académie	16 652	16 454	16 133	15 413	15 401	15 527
Nb d'agents avec au moins une absence	10 500	10 799	10 717	10 217	10 310	10 734
Part d'agents avec au moins une absence	63.1%	65.6%	66.4%	66.3%	66.9%	69.1%
Nb moyen d'absences par agent ayant au moins une absence	3.2	3.4	3.3	3.3	3.3	3.4
Nb moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence	31.6	30.6	30.9	30.0	30.3	29.0
Nb moyen de jours d'absence pour l'ensemble des agents	19.9	20.1	20.5	19.9	20.3	20.1
Taux d'absence	5.46%	5.50%	5.62%	5.45%	5.56%	5.50%

Source : BSA Clermont-Ferrand. Champ : titulaires du secteur public en activité et affectés au 1er décembre

$Taux\ absence = (Nb\ total\ jours\ absences) / (Nb\ agents \times Nb\ jours\ de\ l'annee)$



Annexe 2. Indicateurs globaux selon la catégorie d'agents

Indicateur	Académie	Personnel 1er degré	Personnel 2nd degré	Personnel ATSS
Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	312 627	135 796	153 872	22 959
Nb d'absences	34 029	14 318	17 652	2 059
Nb d'agents dans l'académie	15 401	6 294	7 585	1 522
Nb d'agents avec au moins une absence	10 310	4 585	4 991	734
Part d'agents avec au moins une absence	67.0%	73.0%	66.0%	48.0%
Nb moyen d'absences par agent ayant au moins une absence	3.3	3.1	3.5	2.8
Nb moyen de jours d'absence par agent ayant au moins une absence	30.3	29.6	30.8	31.3
Nb moyen de jours d'absence pour l'ensemble des agents	20.3	21.6	20.3	15.1
Taux d'absence	5.56%	5.91%	5.56%	4.13%

Les absences des personnels du premier degré

Annexe 3. Taux d'absence par corps pour les personnels du premier degré (titulaires, en activité et affectés), sur l'année scolaire 2013-2014

Code	Corps	Nb d'agents dans l'académie	Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Taux d'absence
115	inspecteur de l'éducation nationale	34	420	3.38%
600	instituteur	83	3 059	10.10%
615	professeur des écoles	6 177	132 317	5.87%

Annexe 4. Répartition par motif des absences sur l'année scolaire 2013-2014 pour les personnels du premier degré, titulaires, en activité et affectés

Motif de l'absence	Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Nb d'absences	Nb d'agents avec au moins une absence	Durée moyenne des absences sur l'année scolaire	Taux d'absence
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	509	288	234	1.77	0.02%
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	187	179	145	1.05	0.01%
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	2 973	2 451	1 545	1.21	0.13%
AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	429	324	132	1.32	0.02%
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	2 842	2 214	1 276	1.28	0.12%
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	171	147	136	1.16	0.01%
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	52	29	22	1.79	0.00%
CLD IMPUTABLE AU SERVICE	*	*	1	*	*
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	16 693	129	52	129.40	0.73%
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	17 901	154	77	116.24	0.78%
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	1 320	91	47	14.51	0.06%
CONGE D'ADOPTION	293	4	4	73.25	0.01%
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	4 237	14	14	302.64	0.18%
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	43 354	5 160	2 480	8.40	1.89%
CONGE DE MATERNITE	33 081	320	320	103.38	1.44%
CONGE DE PATERNITE	374	34	34	11.00	0.02%
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	254	21	3	12.10	0.01%
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	84	2	2	42.00	0.00%
CONGE FORMATION SYNDICALE	32	24	21	1.33	0.00%
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	*	*	1	*	*
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	2 102	166	164	12.66	0.09%
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	146	145	48	1.01	0.01%
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	13	10	8	1.30	0.00%
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	20	6	6	3.33	0.00%
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	31	22	17	1.41	0.00%
STAGE DE FORMATION CONTINUE	6 861	2 375	1 249	2.89	0.30%
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	1 460	4	4	365.00	0.06%

Les absences des personnels du second degré

Annexe 5. Taux d'absence par corps pour les personnels du second degré (titulaires, en activité et affectés) sur l'année 2013-2014

Code corps	Corps	Nb d'agents dans l'académie	Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Taux d'absence
004	personnel de direction	280	1 467	1.44%
105	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux d	4	*	*
106	inspecteur d'académie adjoint	1	*	*
108	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	24	107	1.22%
115	inspecteur de l'éducation nationale	19	365	5.26%
521	personnel d'orientation	72	1 044	3.97%
531	professeur éducation physique et sportive	472	9 568	5.55%
532	charge d'enseignement éducation physique et sportive	23	1 087	12.95%
550	professeur de chaire supérieure	48	32	0.18%
551	professeur agrège	803	11 688	3.99%
553	professeur certifié	4 151	91 510	6.04%
559	professeur d'enseignement général des collèges	65	2 955	12.46%
563	conseiller principal d'éducation	251	4 263	4.65%
567	adjoint d'enseignement	2	*	*
575	professeur des lycées professionnels	1 138	24 941	6.01%
615	professeur des écoles	232	4 775	5.64%

Annexe 6. Taux d'absence par type d'établissement pour les personnels du second degré (titulaires, en activité et affectés) sur l'année scolaire 2013-2014

Type d'établissement	Nb d'agents dans l'académie	Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Taux d'absence
1 - Collège	3 451	71 302	5.66%
2 - Lyc	2 151	28 023	3.57%
3 - LP	1 194	20 733	4.76%
4 - ZR	588	31 663	14.75%
5 - Service	160	1 812	3.10%
7 - Autre	41	339	2.27%

Annexe 7. Répartition par motif des absences sur l'année scolaire 2013-2014 pour les personnels du second degré, titulaires, en activité et affectés

Motif de l'absence	Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Nb d'absences	Nb d'agents avec au moins une absence	Durée moyenne des absences sur l'année scolaire	Taux d'absence
ABSENCE POUR CHOIX SUJETS, HARMONIS. NOTES	406	290	205	1.40	0.01%
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	445	222	188	2.01	0.02%
ABSENCE POUR REUNIONS PEDAGOGIQUES	611	495	288	1.23	0.02%
ABSENCE POUR VOYAGE SCOLAIRE	2 915	590	511	4.94	0.11%
AUTORIS. D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	1 524	1 066	717	1.43	0.06%
AUTORISATION ABSENCE ART 13/16 D.82	231	167	78	1.38	0.01%
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	1 736	1 393	872	1.25	0.06%
AUTORISATION D'ABSENCE SANS TRAITEMENT	29	7	6	4.14	0.00%
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	352	158	134	2.23	0.01%
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	30 339	240	101	126.41	1.10%
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	28 701	270	124	106.30	1.04%
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	4 321	160	82	27.01	0.16%
CONGE ACCOMPAGN. PERSONNE EN FIN DE VIE	*	*	1	*	*
CONGE ADMINISTRATIF	65	2	2	32.50	0.00%
CONGE D'ADOPTION	*	*	1	*	*
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	6 425	21	21	305.95	0.23%
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	42 755	5 441	2 654	7.86	1.54%
CONGE DE MATERNITE	21 175	203	203	104.31	0.76%
CONGE DE PATERNITE	1 003	90	90	11.14	0.04%
CONGE DE PRESENCE PARENTALE	*	*	1	*	*
CONGE FORMATION SYNDICALE	200	168	125	1.19	0.01%
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	35	33	15	1.06	0.00%
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	943	75	73	12.57	0.03%
FORMATION FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	57	57	8	1.00	0.00%
FORMATION NEO TITULAIRES	*	*	1	*	*
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	168	107	46	1.57	0.01%
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	583	406	261	1.44	0.02%
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	1 652	845	479	1.96	0.06%
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	123	72	48	1.71	0.00%
SORTIE PEDAGOGIQUE	745	533	360	1.40	0.03%
STAGE DE FORMATION CONTINUE	5 500	4 534	1 777	1.21	0.20%
STAGE LONG DES INSTITUTEURS	730	2	2	365.00	0.03%

Les absences des personnels IATSS

Annexe 8. Taux d'absence par corps pour les personnels IATSS (titulaires, en activité et affectés) sur l'année scolaire 2013-2014

Code	Corps	Nb d'agents dans l'académie	Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Taux d'absence
021	secrétaire général d'académie	1	*	*
030	administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement sup	13	3	0.06%
051	Attache d'administration de l'Etat	152	1 765	3.18%
054	secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'ense	307	4 055	3.62%
056	Adjoint administratif de l'education nationale et de l'enseign	519	7 910	4.18%
830	technicien de recherche et formation	39	670	4.71%
834	assistant ingénieur	12	164	3.74%
835	ingénieur d'études	34	155	1.25%
836	ingénieur de recherche	18	90	1.37%
839	adjoint technique de recherche et de formation	156	3 807	6.69%
957	technicien de l'éducation nationale	1	*	*
960	adjoint technique des établissements d'enseignement	5	200	10.96%
986	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement super	183	3 117	4.67%
987	assistant service social des administrations de l'état	39	490	3.44%
988	Conseiller technique de service social des administrations de	13	44	0.93%
997	médecin de l'éducation nationale	27	468	4.75%
998	médecin de l'éducation nationale - conseiller technique	3	*	*

Annexe 9. Taux d'absence par type d'établissement pour les personnels IATSS (titulaires, en activité et affectés) sur l'année scolaire 2013-2014

Type d'établissement	Nb d'agents dans l'académie	Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Taux d'absence
1 - Collège	449	5 575	3.40%
2 - LYC	405	7 776	5.26%
3 - LP	106	886	2.29%
5 - Service	541	8 643	4.38%
7 - Autre	21	79	1.03%

Annexe 10. Répartition par motif des absences sur l'année scolaire 2013-2014 pour les personnels IATSS, titulaires, en activité et affectés

Motif de l'absence	Nb de jours d'absences sur l'année scolaire	Nb d'absences	Nb d'agents avec au moins une absence	Durée moyenne des absences sur l'année scolaire	Taux d'absence
ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL	111	37	35	3.00	0.02%
AUTORIS.D'ABSENCE DIVERS AVEC TRAITEMENT	181	152	73	1.19	0.03%
AUTORISATION D'ABSENCE GARDE D'ENF MALAD	373	292	156	1.28	0.07%
CANDIDAT A UN CONCOURS OU EXAMEN	23	19	17	1.21	0.00%
CLD NON IMPUTABLE AU SERVICE	4 492	33	15	136.12	0.81%
CLM NON IMPUTABLE AU SERVICE	4 216	36	19	117.11	0.76%
CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE	496	28	16	17.71	0.09%
CONGE DE FORMATION PROF. INDEMNISE	546	2	2	273.00	0.10%
CONGE DE MALADIE ORDINAIRE	9 312	1 036	497	8.99	1.68%
CONGE DE MATERNITE	2 496	28	28	89.14	0.45%
CONGE DE PATERNITE	49	5	5	9.80	0.01%
CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE	49	2	2	24.50	0.01%
CONGE FORMATION SYNDICALE	44	29	16	1.52	0.01%
CONGE MALADIE PROFESSIONNELLE	*	*	1	*	*
CONGE POUR INSTRUCTION MILITAIRE	5	5	3	1.00	0.00%
CONGE SUPPLEMENT. GROSSESSE PATHOLOGIQUE	98	8	8	12.25	0.02%
PARTICIPATION A UNE CAP OU UNE CCMA	8	8	3	1.00	0.00%
PARTICIPATION NON REMUNEREE A UN JURY	*	*	1	*	*
PARTICIPATION REMUNEREE A UN JURY	*	*	1	*	*
PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN	13	12	9	1.08	0.00%
REPOS SUITES DE COUCHES PATHOLOGIQUES	*	*	1	*	*
STAGE DE FORMATION CONTINUE	380	319	116	1.19	0.07%

Glossaire

Absence

Une absence est une période continue d'un ou plusieurs jours, où l'individu est déclaré administrativement comme absent dans les bases de gestion informatiques (EPP, AGAPE, AGORA). Un agent peut donc avoir plusieurs absences sur l'année. Si plusieurs d'entre elles s'enchaînent dans le temps sans discontinuité, mais qu'elles sont recensées séparément dans les fichiers administratifs, alors elles sont comptées distinctement dans cette note.

Absence maladie

Dans cette note, l'absence maladie désigne tout congé de maladie ordinaire, congé long (longue durée, longue maladie, grave maladie), accident du travail ou maladie professionnelle.

DIEO

Direction, inspection, éducation, orientation

Code	Libellé corps
004	personnel de direction
105	inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale
106	inspecteur d'académie adjoint
108	inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
115	inspecteur de l'éducation nationale
521	personnel d'orientation
563	conseiller principal d'éducation

BSA

Bilan Social Académique

Congé de maladie ordinaire

En cas de maladie attestée par un certificat médical, le fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) a droit à des congés de maladie dits congés de maladie ordinaire (CMO). Le fonctionnaire est placé en congé de maladie ordinaire, que la maladie soit d'origine professionnelle ou non professionnelle.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F490.xhtml> consulté le 12/05/2014

Congé longue maladie / Congé longue durée

Le fonctionnaire peut être placé en congé de longue maladie (CLM), après avis du comité médical, lorsque la maladie présente un caractère invalidant et de gravité confirmée et nécessite un traitement et des soins prolongés. Le bénéfice du CLM est ouvert pour maladie professionnelle ou non professionnelle. Le fonctionnaire peut être placé en congé de longue durée (CLD), après avis du comité médical. Le bénéfice du CLD est ouvert à la fin de la période rémunérée à plein traitement d'un congé de longue maladie (CLM) : cette période (d'un an) est alors considérée comme une période de CLD et s'impute sur la durée de ce congé. Toutefois, le passage du CLM au CLD n'est pas obligatoire : au terme de l'année rémunérée à plein traitement de son CLM, le fonctionnaire peut demander à rester en CLM.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18098.xhtml> consulté le 12/05/2014

Enseignants du 1er degré

Corps se destinant à enseigner face à des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Code	Libellé corps
600	instituteur
615	professeur des écoles

Enseignant du 2nd degré

Corps se destinant à enseigner dans l'enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Code	Libellé corps
531	professeur éducation physique et sportive
532	chargé d'enseignement éducation physique et sportive
550	professeur de chaire supérieure
551	professeur agrégé
553	professeur certifié
559	professeur d'enseignement général des collèges
567	adjoint d'enseignement
575	professeur des lycées professionnels

IATSS

Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Personnels Sociaux et de Santé

Dans les annexes, les agents sont considérés selon leur affectation et il s'agit des individus gérés dans la base AGORA. Dans le corps du texte, les individus sont considérés selon leur corps parmi la liste suivante.

Filière	Code	Libellé corps
Filière ITRF et technique	830	technicien de recherche et formation
	834	assistant ingénieur
	835	ingénieur d'études
	836	ingénieur de recherche
	839	adjoint technique de recherche et de formation
	957	technicien de l'éducation nationale
	960	adjoint technique des établissements d'enseignement
Filière administrative	021	secrétaire général d'académie
	030	administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
	051	Attaché d'administration de l'Etat
	054	secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
	056	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Filière sociale et de santé	986	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A
	987	assistant service social des administrations de l'état
	988	Conseiller technique de service social des administrations de l'état
	997	médecin de l'éducation nationale
	998	médecin de l'éducation nationale - conseiller technique

Jours d'absences

Ici, l'unité de comptage n'est plus l'absence en tant que telle, mais le nombre de jours qui la composent. Ces jours sont additionnés et bornés à l'année scolaire considérée, qu'il s'agisse de jours ouvrés ou non.

Jour de carence

Du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 précisait : « Hormis les cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée ou si la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L. 27 du code des pensions civiles et militaires de retraite ou d'un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, les agents publics civils et militaires en congé de maladie, ainsi que les salariés dont l'indemnisation du congé de maladie n'est pas assurée par un régime obligatoire de sécurité sociale, ne perçoivent pas leur rémunération au titre du premier jour de ce congé ». Cette mesure est supprimée par l'article 126 de la LOI n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

Source : Légifrance

Personnel du 1er degré, 2nd degré et IATSS

En annexe, les agents sont classés en fonction de leur affectation principale, selon qu'il s'agisse du 1er degré, du 2nd degré ou d'une affectation en tant que IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé). Cette notion est définie, dans l'application Bilan Social Académique, par la base de gestion informatique des individus (EPP, AGAPE, AGORA). Elle est liée au poste et à la fonction occupée par les agents en 2014-2015, et elle ne correspond donc pas exactement au classement par corps présenté dans le corps du texte.

Taux d'absence

Il peut s'interpréter comme la part que représentent les jours d'absences sur la totalité des 365 jours de l'année, pour l'ensemble des personnels. Ce dernier indicateur reste imparfait car les jours ouvrés ne sont pas pris en compte, alors qu'ils sont variables selon le type de personnel.

$$\text{Taux absence} = \frac{\text{Nb total jours absences}}{\text{Nb agents} \times \text{Nb jours de l'année}}$$

collection

Notes Statistiques

thématique

Statistiques

titre

Les absences des personnels
de l'académie
Public
Année scolaire 2014/2015

conception, réalisation et diffusion

Division Statistique et Evaluation (DSE)
dse@ac-clermont.fr

impression

Rectorat - 60 ex.

pour plus d'informations

<http://www.ac-clermont.fr/statistiques/>

n°ISSN

2259-3845



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

